

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 19 juin 2015

Présents : GOIZET Henri, DOMINGUEZ Jean José, DUPIN André, FERRAN Alain, FOURGEAUD Sébastien, GALY Yves, GROS Corine, VILLEMUR Daniel, CHINCHILLA Isabelle, , TISSIERES Thomas

Absents excusés : ,PERIOT Christelle

Secrétaire de séance : André DUPIN

Lecture des délibérations du Conseil Municipal du 1^{er} septembre 2015.

Ordre du jour

DELIBERATIONS

1-Choix du prestataire pour les services de l'eau et de l'assainissement

Un compte rendu de la procédure des appels d'offre pour les deux services est donné au membres du Conseil

Résultats des appels d'offre :

Seule la société VEOLIA a répondu et pour les deux appels d'offre. A l'issue de la phase de négociation prévue par l'article 6.3 du règlement de la consultation les offres sont les suivantes :

Service de l'Eau potable : montant HT/an 26 660 € durée du marché 6 ans

Service de l'assainissement : montant HT/ an 12 561€ durée du marché 6 ans

La seule alternative serait une adhésion à Réseau 31 , la commune n'ayant plus alors la maîtrise de la tarification.

L'examen des coûts d'exploitation des deux prestataires donne un net avantage à la Sté Véolia

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition du choix de la Sté Véolia pour l'exploitation des deux services.

2-Demande de DETR pour l'aménagement de l'espace jeux des enfants.

Le conseil municipal donne son accord pour une demande de subvention (état)

4 Signature avec la Préfecture d'une convention pour la télétransmission des actes administratifs.

Dans le cadre plus général de la dématérialisation , les actes administratifs relevant du contrôle de légalité peuvent être télétransmis à la sous préfecture après signature d'une convention. Le conseil approuve la signature de la dite convention.

5.Fusion des Communautés de Communes

Projet de fusion des communautés Saint Martory, Salies du Salat et Aspet.

Le Conseil Municipal se prononce contre la fusion par 6 voix contre et 4 abstentions sur les 10 membres présents.

Questions diverses :

Taxes des terrains nus : principe non retenu

Mutuelle communale : information à diffuser

Organisation du bureau de vote pour les scrutins des 6 et 12 Décembre